



Législature	:	2016 – 2021
Année	:	2019
Séance	:	4

PROCES-VERBAL

DE LA SEANCE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 18 NOVEMBRE 2019

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	3
3.	COURRIER.....	4
4.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	5
4.1	Hommages.....	5
4.2	Elections fédérales premier et deuxième tours	5
4.3	Souper annuel de fin d'année législative	6
5.	COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES	7
5.1	ASEL	7
5.2	ASIJ.....	7
5.3	ORPC.....	8
6.	PREAVIS 10/2019 : CREDIT COMPLEMENTAIRE	9
7.	PREAVIS 08/2019 : BUDGET 2020	11
8.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE	13
8.1	Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny	13
8.1.1	Remerciements et voeux	13
8.2	Informations données par M. Gilbert Regamey.....	14
8.2.1	Route de Mollie-Margot.....	14
8.2.2	Trottoir des Miguettes	14
8.2.3	Forêts	14
8.2.4	Remerciements et vœux	14
8.3	Informations données par M. Daniel Métraux	14
8.3.1	Conciergerie	14
8.3.2	Bâtiments - crédit cadre	15
8.3.3	Remerciements.....	15
8.4	Informations données par M. Jean-Claude Rochat.....	15
8.4.1	Traversée de Mollie-Margot	15
8.4.2	Production de l'eau	15
8.4.3	Remerciements et voeux	15
8.5	Informations données par M. Louis Pipoz	15
9.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	16
9.1	ASIJ.....	16
9.2	Arbres.....	18
9.3	Crédit cadre.....	18
9.4	Panneaux à l'entrée du village.....	19
9.5	Facture sociale	19

Salutations

La Présidente ouvre la séance du Conseil communal en saluant Mme la Syndique, MM. les Municipaux, Mmes et MM. les Conseillères et les Conseillers, Mme la Secrétaire du Conseil communal, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier, M. l'Huissier, ainsi que les représentants de la presse et les personnes dans le public.

1. APPEL

Présidence : Mme Maud Müller

Sont excusés :
M. Pascal Beaujouan
M. Ralph Brühlmann
M. Célien Cornut
Mme Sylvie Cornut
Mme Anne-Marie Guignard
M. Frédéric Konrad
Mme Aurélie Masciulli
Mme Béatrice Posse
Mme Catherine Rolandin
M. Nicolas Reymond

Retard excusé : Mme Jeannette Carr Klappert

Non excusés
M. André Mennet
Mme Berthe Vaney

Sont présents : 46 conseillères et conseillers

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Dans sa séance du 9 octobre 2019, le Bureau a fixé l'ordre du jour suivant qui a été remis avec la convocation à la présente séance.

1. Appel
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Courrier
4. Communications du Bureau
5. Communications des délégués des conseils intercommunaux
6. Préavis 10/2019 : Crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2019
7. Préavis 08/2019 : Budget 2020
8. Communications de la Municipalité
9. Divers et propositions individuelles

L'ordre du jour est mis en discussion. La parole n'étant pas demandée, la Présidente soumet l'ordre du jour au vote. Il est accepté à l'unanimité.

3. COURRIER

Depuis la séance du 7 octobre 2019, le Bureau a reçu le courrier suivant :

- Reçu le 27 octobre 2019 un courrier de l'ASCCV (Association des secrétaires des Conseils communaux vaudois) faisant part de leur dernière assemblée générale.
- Reçu le 28 octobre 2019 un courrier électronique de Mme Vojtek de Planète Echo afin de promouvoir leurs projets citoyens dans le cadre d'encouragement pour le développement durable.
- Reçu le 3 novembre 2019 un courrier de M. le Conseiller et chef de groupe Alain Perreten concernant le dossier de candidature pour l'élection complémentaire de la future conseillère communale Marie-Claude Meriem.
- Reçu le 5 novembre 2019 les rapports de la Commission des finances relatifs aux préavis 08/2019 et 10/2019.
- Reçu le 6 novembre 2019 un courrier électronique de la Préfecture du district de Lavaux-Oron donnant des informations complémentaires pour le bon déroulement du scrutin du 10 novembre 2019.
- Reçu le 11 novembre et transmis aux membres du Conseil, le 12 novembre 2019, un courrier électronique de Lausanne-Région concernant une invitation à l'intention des Conseillères et Conseillers municipaux et communaux à venir participer aux compétitions sportives dans le cadre des Jeux Olympiques de la Jeunesse 2020.
- Reçu le 15 novembre 2019 un nouveau courrier électronique de Lausanne-Région expliquant que malgré l'ouverture de nouvelles dates et l'augmentation de la participation, la manifestation est complète, mais que les viennent-ensuite sont gardés sur liste d'attente pour combler les éventuels désistements.
- Reçu le 13 novembre 2019 un courrier électronique de M. le Conseiller Frédéric Konrad faisant part de sa démission du Conseil communal pour le 31 janvier 2020 et dont la Présidente donne lecture :
*« Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers,
Par la présente, je vous fais part de ma démission du Conseil communal pour le 31 janvier 2020.
En vous priant d'en prendre bonne note, je vous adresse, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, l'expression de mes meilleurs sentiments.*
Frédéric Konrad »
- Reçu le 17 novembre 2019 un courrier électronique de Mme la Conseillère Josée Martin notifiant qu'elle déposera une motion au point « Divers et propositions individuelles » de l'ordre du jour.

La Présidente accueille Mme la Conseillère Jeannette Carr Klappert. Les Conseillers sont au nombre de 47.

4. COMMUNICATIONS DU BUREAU

4.1 Hommages

La Présidente a une pensée pour toutes celles et ceux qui, dans l'assemblée, ont été touchés par la perte d'un être cher cette année. Le Bureau n'a pas toujours connaissance de ces événements tragiques. Pour cette raison, la Présidente présente, au nom du Bureau, toutes ses condoléances et toute sa sympathie aux Conseillères, aux Conseillers et à leurs familles. Elle enjoint l'assemblée à se lever et à observer un instant de silence pour leur rendre hommage.

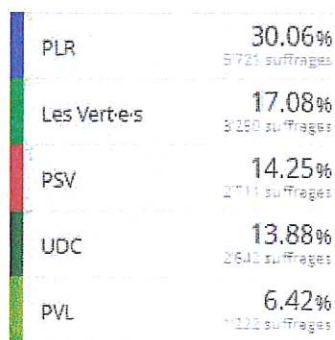
4.2 Elections fédérales premier et deuxième tours

Au nom du Bureau électoral, la Présidente remercie l'engagement de tous les participants aux dépouillements des élections fédérales lors des scrutins du 20 octobre et du 10 novembre 2019. Elle ne cache pas sa fierté. Grâce à ce travail d'équipe, cette mission a été menée avec brio.

Les résultats de l'élection du Conseil national se présentent comme suit :

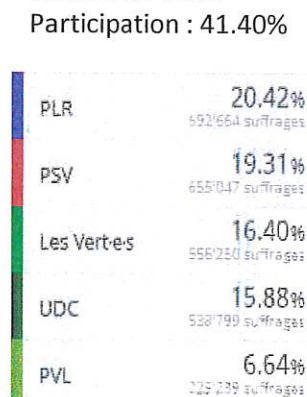
Commune de Savigny

Participation : 49.81%



Canton de Vaud

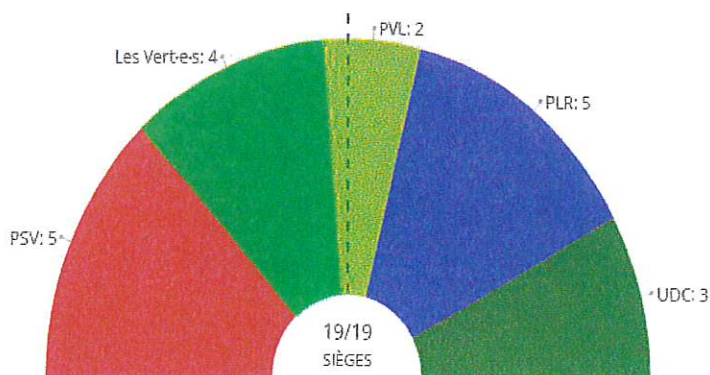
Participation : 41.40%



Liste des élu-es

PSV	Maillard Pierre-Yves	59'514 suffrages
PLR	François Olivier	50'328 suffrages
PSV	Marra Ada	49'953 suffrages
PLR	Moret Isabelle	48'664 suffrages
Les Vertes	Thorens Goumaz Adèle	47'674 suffrages
PLR	Feller Olivier	46'542 suffrages
PSV	Nordmann Roger	45'649 suffrages
PLR	de Quattro Jacqueline	44'996 suffrages
PLR	Borloz Frédéric	40'962 suffrages
PSV	Bendahan Samuel	37'923 suffrages
PSV	Crottaz Brigitte	37'755 suffrages
Les Vertes	Brélaz Daniel	37'667 suffrages
UDC	Grin Jean-Pierre	35'966 suffrages
UDC	Nicolet Jacques	33'537 suffrages
Les Vertes	Michaud Gigon Sophie	32'205 suffrages
UDC	Buffat Michaël	31'677 suffrages
Les Vertes	Porchet Léonore	30'860 suffrages
PVL	Chevalley Isabelle	26'488 suffrages
PVL	Pointet François	13'390 suffrages

Répartition des sièges Le Canton de Vaud a 19 sièges à repourvoir



Les résultats de l'élection du Conseil des Etats se présentent comme suit :

1^{er} tour - dimanche 20 octobre 2019

Commune de Savigny

Participation : 50.19%

	Français Olivier PLR	39.33%	409 suffrages
	Thorens Goumaz A...	36.83%	383 suffrages
	Marra Ada PSV	36.35%	378 suffrages
	Nicolet Jacques UDC	16.06%	167 suffrages
	Buffat Michaël UDC	14.62%	152 suffrages
	Chevalley Isabelle PVL	10.96%	114 suffrages

Canton de Vaud

Participation : 42.51%

	Thorens Goumaz A...	39.90%	72'416 suffrages
	Marra Ada PSV	39.66%	71'997 suffrages
	Français Olivier PLR	29.23%	53'049 suffrages
	Nicolet Jacques UDC	17.65%	32'045 suffrages
	Buffat Michaël UDC	16.33%	29'639 suffrages
	Chevalley Isabelle PVL	12.11%	21'982 suffrages

2^{ème} tour - dimanche 10 novembre 2019

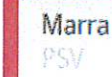
Commune de Savigny

Participation : 45.27%

	Français Olivier PLR	59.28%	559 suffrages
	Thorens Goumaz Adèle Les Vert-e-s	47.30%	446 suffrages
	Marra Ada PSV	41.04%	387 suffrages

Canton de Vaud

Participation : 37.60%

	Français Olivier PLR	53.78%	86'380 suffrages
	Thorens Goumaz Adèle Les Vert-e-s	51.71%	83'060 suffrages
	Marra Ada PSV	47.45%	76'219 suffrages

4.3 Souper annuel de fin d'année législative

Le souper annuel du Conseil se déroulera le vendredi 26 juin 2020. Tous les détails seront transmis en temps et en heure.

5. COMMUNICATIONS DES DELEGUES AUX ASSOCIATIONS INTERCOMMUNALES

5.1 ASEL

En tant que délégué, M. le Conseiller Viesturs Simanis indique que la prochaine séance de l'Association Sécurité Est Lausannois, aura lieu à Paudex, le 19 novembre 2019. Deux préavis sont à l'ordre du jour : le budget 2020 et le renouvellement du système d'information centrale des polices vaudoises. Le budget, non encore approuvé, est de CHF 11'250'000.00. Cela représente une augmentation de 1,6%. La participation de Savigny augmentera aussi par 1,6% à environ CHF 495'000.00. Cette augmentation, en dessous de celles constatées les années précédentes, est principalement due aux augmentations statutaires ainsi qu'à l'acquisition d'une nouvelle application pour la gestion des amendes d'ordre. De plus amples informations seront données lors du Conseil communal du mois de mars 2020.

5.2 ASIJ

M. le Conseiller Stéphane Kay rapporte que l'assemblée du Conseil intercommunal de l'ASIJ a eu lieu le mercredi 30 octobre 2019, à Carrouge. A cette occasion, Mme la Conseillère Lara Graz a été officiellement élue comme membre du quart autorisé pour le conseil d'établissement.

Le seul préavis présenté était la demande de crédit de construction de CHF 37'500'000.00 pour la construction, sur le site de Carrouge, Commune de Jorat-Mézières, du complexe scolaire Gustave Roud, UAPE, salle de gym triple, abri PC et parking. Le préavis a été accepté à la majorité moins deux abstentions. Les délégués ont par ailleurs apprécié que le rapport de la Commission ad hoc leur ait été remis à temps. Dans son rapport, La Commission ad-hoc a soulevé certaines questions/remarques auxquelles les réponses utiles seront données lors du conseil intercommunal du 4 mai 2020, celui du 4 décembre 2019 étant annulé faute d'éléments à traiter. Certaines réponses ont d'ores et déjà pu être données par oral mais seront, le cas échéant, confirmées et/ou complétées le 4 mai 2020. M. le Conseiller Stéphane Kay donne lecture des différentes questions soulevées par la Commission ad hoc.

1. Accès pour objets volumineux de la salle de gym

Réponse du Codir : un tel accès n'est pas nécessaire.

2. Aménagement de la salle de gym VD6

Réponse du Codir : un aménagement standard est prévu. Les installations telles que sonorisation, affichage chronométrique, « table » de jury sont généralement prévues dans les réponses d'appel d'offres et n'ont pas à être précisées dans un préavis.

3. Trottoir chemin du Trey et trottoir devant le Landi – demande de sécurisation

Réponse du Codir : la sécurisation des trottoirs est de la compétence de Jorat-Mézières.

4. Répartition des classes des collèges (situation après la construction de Carrouge)

Réponse du Codir : certains chiffres sont présentés, mais restent à confirmer.

5. Négociation pour l'installation des panneaux photovoltaïques

Réponse du Codir : une réponse définitive est à venir.

6. Parcelle 669 de 12'794 m² – compensation des SDA (surfaces d'assolement)

Le canton a obtenu les dérogations de la Confédération pour passer la parcelle 669 de zone agricole en zone d'installations (para-)publiques, la commission ad hoc reproduit ci-dessous les extraits de différents courriers.

Extrait du courrier de Mme De Quattro du 2 décembre 2017 aux opposants lors de la mise à l'enquête du Plan partiel d'affectation (PPA) « Champs du Trey » Carrouge VD :

« La Loi fédérale et son ordonnance sur l'aménagement du territoire sont entrées en vigueur le 1^{er} mai 2014. Conformément à l'art. 52a al. 2 let. b de l'Ordonnance sur l'aménagement du territoire (OAT), le Collège intercommunal est assimilé à une infrastructure qui répond à des besoins publics d'une très grande importance.

Si les dispositions transitoires n'obligent pas le déclassement d'une surface au moins équivalente de zone à bâtir correspondant à l'implantation du Collège, il reste cependant à traiter la perte des surfaces d'assolement (SDA). Le quota cantonal étant juste garanti, le Canton ne peut que provisoirement utiliser sa marge pour admettre les emprises sur les SDA, en application des principes définis par la mesure F12 (surfaces d'assolement) du Plan directeur cantonal.

Les communes concernées ont donc déjà engagé une étude qui révèle la possibilité de compenser les SDA au sein des différentes communes de l'Association scolaire intercommunale du Jorat. Les compensations seront réalisées dans le cadre des révisions des Plans généraux d'affectation (PGA) liées au surdimensionnement des zones à bâtir. »

Extrait du courrier du 3.3.2017 du SDT au Tribunal Administratif :

« Dans le cas d'espèce, l'autorité d'approbation a exigé durant la procédure d'examen préalable (cf. à ce sujet les rapports d'examen préalable et d'examen préalable complémentaire produits en annexe) que la commune recherche des possibilités de procéder à des classements compensatoires en SDA. Si aucune solution ne pouvait être trouvée sur la commune de Carrouge, il a été exigé que l'étude porte sur l'ensemble des communes de l'ASIJ. Suite à cette exigence, un rapport sur la stratégie SDA dans le cadre du PPE « Champ du Trey » a été établi et figure en annexe III au rapport 47OAT. Sur les 11 communes de l'ASIJ, le rapport identifie des dézonages prioritaires qui pourraient représenter une surface de 108'276m², dont 89'475m² pourraient potentiellement être reconvertis en SDA. »

Sur ce point, aucune réponse n'a été apportée quant à savoir où ces mètres carrés vont être compensés. La Commission ad hoc demande que des précisions soient apportées lors du prochain conseil intercommunal.

5.3 ORPC

Mme la Conseillère Laurence Libal n'a aucune information à communiquer. La date du prochain Conseil n'a pas été arrêtée. Il devrait néanmoins se tenir dans le courant du mois de juin 2020.

6. PREAVIS 10/2019 : CREDIT COMPLEMENTAIRE

Le rapport de la Commission des finances étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Alain Perreten, rapporteur, à en lire les conclusions et, si besoin, à en commenter les travaux.

Avant de donner lecture des conclusions, M. le rapporteur indique que quelques nouvelles informations/précisions ont été portées à la connaissance de la CoFin, après la préparation du rapport. Il convient dès lors d'en faire part aux Conseillères et aux Conseillers. Ces informations ont trait à la dette de la Commune de Savigny envers Gedrel (problématique des déchets).

La CoFin avait initialement proposé un amendement pour un crédit complémentaire de CHF 138'000.00. Or le montant final dû à Gedrel s'élève à CHF 258'200.00. Ainsi, le crédit complémentaire que la CoFin est amenée à proposer est de CHF 258'200.00 ce qui correspond à l'intégralité de la dette de Savigny envers Gedrel. Cela permettrait de faire apparaître cette dette qui serait traitée et liquidée sous l'exercice 2019. Le compte 450.3189 serait de CHF 278'200.00 et le total des crédits complémentaires désormais porté à CHF 343'500.00.

La CoFin ne dépose pas de sous-amendement mais modifie simplement les chiffres tels qu'ils viennent d'être expliqués.

Conclusions

La Commission dépose, comme indiqué ci-dessus, un amendement sur la position 450.3189 pour porter ce compte de charges à CHF 278'200.00. Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances. Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers :

1. *d'adopter le préavis 10/2019 avec l'amendement ci-dessus exposé (poste 450.3189) en le portant à CHF 278'200.00. Le total des crédits complémentaires est porté à CHF 343'500.00.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour le travail fourni et ouvre la discussion.

M. le Municipal Louis Pipoz indique que la raison ayant décidé la Municipalité à utiliser la réserve du compte déchets et à lisser le solde sur les deux années suivantes, découle des discussions qu'elle a eues avec Gedrel, lors desquelles il est apparu que deux autres communes, à savoir Epalinges et Lausanne, se trouvent dans la même situation et ont opté pour ce mode de faire. Néanmoins, rien ne s'oppose à la proposition de la CoFin. Il convient de rappeler que cette dette est un trop-perçu de la comptabilisation depuis 2014 de la benne compactante comme s'il s'agissait des sacs taxés. La Municipalité peut suivre le Conseil sur le fait d'effacer, sur l'exercice 2019 et par le compte d'égalisation des résultats, l'intégralité de ce trop-perçu.

Il invite par ailleurs M. le Boursier Bertrand Pasche à le rejoindre.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher aimerait connaître la différence entre les deux versions celle de la Commune d'amortir sur deux ans et celle de la CoFin d'amortir sur une seule année ? Les montants sont-ils les mêmes ? Il aimerait connaître les chiffres exacts.

M. le Municipal Louis Pipoz répond que le montant total encore dû par Savigny à Gedrel est de CHF 258'138.56. La Municipalité proposait de lisser ce montant sur trois ans, à savoir d'utiliser le fonds de réserves à fin 2019, soit le compte déchet pour CHF 122'168.85, et de lisser le solde de CHF 135'969.71 sur 2020 et 2021. C'est l'option qu'ont prises les Communes d'Epalinges et de Lausanne pour tenter de ne pas impacter un exercice avec la totalité de la dette. En revanche les chiffres ne changent pas, que la dette soit réglée en une ou en trois fois le montant total est bel et bien de CHF 258'138.56.

Mme la Conseillère Nicole Félix aimerait savoir, en cas de remboursement en 2019 de l'intégralité du trop-perçu, si la Municipalité va également utiliser le fonds de réserve d'égalisation des résultats de la déchetterie ou si elle le conservera pour un usage ultérieur.

M. le Municipal Louis Pipoz répond que le compte de réserve pour les déchets va rester au montant de CHF 122'168.85 et sera utilisé en 2020 et 2021.

M. le Conseiller André Peissard estime que la dette doit figurer au bilan. Concernant le montant de CHF 258'200.00 de crédit complémentaire proposé par la CoFin, il souhaiterait savoir si cela grèvera le compte de fonctionnement ou les fonds de réserve. Il s'agit de montants d'années précédentes, donc une charge extraordinaire. Dans quel compte l'écriture comptable va-t-elle être passée ? Il espère qu'elle ne viendra pas diminuer les recettes de taxes. Il imagine qu'il y a un fonds de réserve sur le résultat qui pourrait très bien faire son œuvre.

M. le Conseiller Alain Perreten relève - pour répondre à M. le Conseiller André Peissard - que c'est justement ce qui a gêné la Commission des finances. Comme cela ressort du budget 2020, il était justement envisagé de comptabiliser une des parties du remboursement de cette dette en diminution des recettes. Cette opération est difficilement acceptable, d'autant plus qu'elle ne permet pas au lecteur d'avoir une vision régulière et comparative non seulement pour 2019, mais pour 2020 et 2021. Cette dette n'apparaît nulle part. La solution proposée du crédit complémentaire offre la contrepartie de voir ce montant apparaître dans les comptes. Par cette opération, cette dette va être réelle dans les comptes de charges et au passif du bilan et naturellement elle sera liquidée selon les disponibilités par l'utilisation d'un fonds de réserve ou par les liquidités courantes de la commune.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion. Elle soumet l'amendement présenté par la Commission des finances au vote.

Amendement

Octroyer un crédit complémentaire de CHF 258'200.00 sur le poste 4050.3189 Frais divers le portant à CHF 278'200.00 ».

L'amendement est accepté à large majorité, moins 3 abstentions.

La Présidente donne lecture complète des conclusions du préavis soumis au vote.

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- Vu le préavis municipal n°10/2019 du 4 octobre 2019,
- Oûi le rapport de la Commission des finances chargée de son étude,
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE :

D'accorder à la Municipalité un crédit complémentaire tel qu'amendé de CHF 343'500.00 (trois cent quarante-trois mille cinq cents francs) pour couvrir les dépenses supplémentaires au budget 2019.

La Présidente soumet le préavis au vote. Le préavis 10/2019 est accepté à une large majorité moins 2 abstentions.

7. PREAVIS 08/2019 : BUDGET 2020

Le rapport de la Commission des finances ad hoc étant parvenu à toutes les Conseillères et tous les Conseillers, la Présidente invite M. Alain Perreten, rapporteur, à lire les conclusions et à commenter, si besoin, les travaux de la commission.

Conclusions

L'augmentation des charges liées aux participations cantonales et intercommunales nuit à la clarté de ce budget 2020. Si les charges et revenus liés directement à la gestion communale son maîtrisés, il n'en est pas de même pour les charges afférentes aux participations cantonales et intercommunales, les charges liées aux systèmes péréquatifs restant toujours aléatoires.

La CoFin le rappelle encore cette année, la Municipalité et le Conseil communal se doivent de poursuivre leur politique de rigueur financière, pour le bien-être et le développement de la commune, tout en restant vigilants à tout nouveau crédit.

Elle dépose, comme indiqué plus haut, un amendement sur la position 450.4526 pour porter ce compte de produit à CHF 135'000.00.

M. le Conseiller Alain Perreten précise que cela découle directement en correction du nouveau montant voté pour les crédits complémentaires au budget de fonctionnement de l'année 2019, puisque ce poste de recettes a été diminué du montant de la participation de la dette envers Gedrel.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres de la Commission des finances.

Cette dernière vous propose, Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,

1. *D'adopter le budget 2020 avec l'amendement ci-dessus exposé (poste 450.4526) en le portant à CHF 135'000.00 et de réduire ainsi le déficit budgété à CHF 1'129'150.00.*
2. *De charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.*

La Présidente remercie la Commission et son rapporteur pour leurs travaux. Elle indique que le budget sera passé en revue chapitre par chapitre, la discussion étant ouverte.

Ad Budget - Préavis - Préambule - pages 1 à 3 (blanches)

Mme la Conseillère Nicole Félix aimerait savoir pourquoi, dans l'élaboration du budget (p. 3), n'est pas prévue une augmentation des revenus mais uniquement des dépenses.

M. le Municipal Louis Pipoz répond que l'on peut constater que l'économie a la fâcheuse tendance à stagner, voire à ralentir. C'est la raison pour laquelle la Municipalité a été plutôt modérée sur l'augmentation des recettes.

Ad 4. Travaux - pages 9 à 13 (bleues)

ad Honoraires et frais divers : 410.3189.00

Monsieur le Conseiller Fabrice Portmann relève que dans les commentaires du poste 410.3189.00 figurent des montants de CHF 10'000.00 et CHF 45'000.00 concernant des mandats d'études. Ces montants ont-ils été calculés en rapport à une moyenne ou sont-ils « fictifs » ?

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny répond que certaines interventions ponctuelles sont effectivement calculées selon une moyenne (avocats, géomètres, ingénieurs) pour un montant de CHF 20'000.00. Ce montant tient également compte des oppositions et autres éléments du genre qu'il n'est pas possible de prévoir à l'avance. Le montant de CHF 10'000.00 pour le site des Gavardes a été fixé dans le cadre de la mise à l'enquête du projet de halle qui se situera à la place de la ferme actuelle. Le montant de CHF 10'000.00 concernant le mandat des axes routiers de la Claie-aux-Moines est partagé avec M. le Municipal Gilbert Regamey. Ce montant sera peut-être supérieur. En effet, depuis lors la Municipalité a rencontré la DGMR. Des études complémentaires doivent être effectuées pour valider les options retenues. Enfin, on trouve encore des abonnements à des revues spécialisées, notamment à Espace Suisse, revue de jurisprudences fédérales, et l'abonnement à l'ASIT-VD (Association pour le Système d'Information du Territoire vaudois) pour tout ce qui concerne des géodonnées du territoire. Enfin, il convient de relever que les mandats sont parfois variables selon les opportunités d'études.

La parole n'étant plus demandée, la Présidente clôt la discussion et passe au vote de l'amendement présenté par la CoFin.

Amendement

Porter le compte de produit 450.4526.00 - taxe au sac à CHF 135'000.00 (cent trente-cinq mille francs).

L'amendement est accepté à une large majorité moins une abstention

La Présidente passe ensuite au vote du préavis 08/2019 selon les conclusions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n°08/2019 du 20 septembre 2019,*
- *Où le rapport de la Commission chargée de son étude,*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,*

DECIDE :

D'adopter le budget 2020, tel qu'amendé et de charger la Municipalité de le soumettre au Conseil d'Etat pour approbation.

Le préavis 08/2019 tel qu'amendé est accepté à une large majorité, 2 voix contre et 1 abstention.

8. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITE

8.1 Informations données par Mme Chantal Weidmann Yenny

8.1.1 Remerciements et voeux

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny n'a pas de communication particulière. Elle souhaite à toutes et tous une belle fin d'année, certes un peu plus tôt que d'habitude, la séance de décembre ayant annulée faute d'objet à l'ordre du jour.

Elle remercie les Conseillères et les Conseillers des travaux effectués notamment dans les associations intercommunales. Elle remercie ses collègues de la Municipalité, le personnel de la Commune en particulier l'administration, les services techniques, la bourse et le contrôle des habitants avec qui elle a le plus souvent l'occasion de travailler. Elle remercie également la Présidente pour cette deuxième séance et lui souhaite une bonne continuation pour les six prochains mois.

L'année 2019 a été une année exceptionnelle à Savigny. Tous se souviennent de la Cantonale qui était une belle image de la jeunesse. A également eu lieu, la semaine précédente une séance avec les jeunes citoyens. Tous ne sont pas venus, mais onze étaient présents, certains sont les enfants des Conseillères et des Conseillers. La Municipalité a eu beaucoup de plaisir à les rencontrer. C'est une jeunesse qui est enthousiasmante et pleine de projets. Le moment était très agréable.

Elle invite les membres du Conseil au verre de l'amitié offert par la Municipalité à l'issue de la séance.

8.2 Informations données par M. Gilbert Regamey

8.2.1 Route de Mollie-Margot

M. le Municipal Gilbert Regamey indique que les travaux se déroulent assez bien, malgré une météo très défavorable. Les travaux devraient atteindre l'arrêt de bus d'ici à la fin l'année. Le nouveau trottoir devrait être terminé dans le même temps mais ne pourra malheureusement pas être déneigé durant l'hiver. En effet, la dernière couche d'enrobé ne pourra pas être posée cet hiver. La commune fera en sorte de dégager au mieux.

8.2.2 Trottoir des Miguettes

L'étude de construction du trottoir des Miguettes se poursuit, toujours avec l'aide d'un bureau. La Municipalité tente de trouver une solution pour cette réalisation. Le premier et le deuxième projet ont été rejetés par le Service du territoire, en raison des quelques mètres carrés à prendre sur les surfaces d'assolement. Un troisième projet sera présenté au Canton. Il nécessite cependant des moyens. Il rappelle qu'une somme située entre CHF 10'000.00 et CHF 12'000.00 a d'ores et déjà été dépensée pour les études et que la Commune ne dispose, à ce stade, d'aucune autorisation de construire. Elle ne désespère pas et continue à se battre pour ce projet.

8.2.3 Forêts

L'année 2019 n'a pas été une année propice pour les forêts. Sur le plan européen plusieurs tempêtes ont couché des milliers de mètres cubes de bois et l'arrivée du bostryche a eu une répercussion sur les prix pour 2019 et 2020. Cela représente une baisse de CHF 10.00 à CHF 15.00 le m3 selon les assortiments. La Commune de Savigny a eu la chance de n'avoir environ que 100m3 de bois parasité. Le deux tiers des coupes pour l'hiver 2019-2020 a été réalisé.

8.2.4 Remerciements et vœux

Il remercie les Conseillères et les Conseillers pour leur soutien tout au long de l'année. Il remercie tout spécialement le personnel communal, de l'administration, du greffe municipal, de la bourse et du bureau technique, ainsi que l'équipe de la voirie par l'intermédiaire de M. Christian Feusi pour tout le travail, tout au long de l'année, d'entretien des routes, de déneigement et de salage, afin que chacune et chacun puisse sortir de chez lui dans les meilleures conditions. Ses remerciements vont également à M. Joris Conut, responsable de la déchetterie pour son accueil, sa disponibilité et la bonne gestion du site.

Il souhaite enfin à tous de belles fêtes de fin d'année et une bonne santé pour 2020.

8.3 Informations données par M. Daniel Métraux

8.3.1 Conciergerie

M. le Municipal Daniel Métraux indique M. Michel Mandeli prendra sa retraite au début de l'année 2020. Il le remercie pour tout le travail accompli durant toutes ces années au sein de la Commune et lui souhaite une très belle retraite.

8.3.2 Bâtiments - crédit cadre

Le crédit cadre arrive à son terme en fin d'année 2019. Il ne sera pas renouvelé. Il profite de remercier le Bureau MGM, et en particulier M. Philippe Grandgirard pour les travaux et les remises à niveau effectués toutes ces années dans les bâtiments de la Commune. Les gros travaux sont terminés et il n'y aura dès lors plus que de l'entretien.

8.3.3 Remerciements

Il remercie tout le personnel communal, en particulier l'équipe de conciergerie qui travaille souvent dans l'ombre mais qui fournit un travail apprécié par les utilisateurs des locaux. Il souhaite à toutes et tous de bonnes fêtes et une belle année 2020.

8.4 **Informations données par M. Jean-Claude Rochat**

8.4.1 Traversée de Mollie-Margot

Les travaux se déroulent bien, malgré des conditions un peu difficiles. Le planning est respecté.

8.4.2 Production de l'eau

L'année 2019 a été un peu catastrophique s'agissant de la production de l'eau. Les résultats apparaîtront dans le rapport de gestion de l'année prochaine. La production n'était cet été plus que de 40%, le reste a dû être acheté à la Commune de Lausanne.

Un mandat est en cours pour réévaluer le potentiel du territoire. Des informations devraient être communiquées à ce sujet dans le courant de l'année prochaine.

8.4.3 Remerciements et voeux

Il remercie en particulier ses deux employés qui travaillent sur le terrain, le personnel administratif, le greffe, la bourse, le contrôle des habitants, le bureau technique pour le support et la collaboration, ainsi que les Conseillères et les Conseillers à qui il adresse ses meilleurs vœux pour les fêtes de fin d'année et pour 2020.

8.5 **Informations données par M. Louis Pipoz**

M. le Municipal Louis Pipoz remercie le Conseil d'avoir accepté le budget. A son tour, il remercie toute l'équipe qui travaille au sein de la Commune, en particulier M. le Boursier Bertrand Pasche, Mme Cecilia Ehrbar et Mme la Secrétaire Municipale. Il souhaite à chacune et chacun de très bonnes fêtes de fin d'année et que 2020 vous apporte que du bonheur.

9. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

9.1 ASIJ

M. le Conseiller André Peissard aimerait revenir sur le crédit de construction du collège de Carrouge pour un montant de CHF 37'500'000.00. Il a assisté, le 30 octobre 2019, à la séance de l'ASIJ, au cours de laquelle le préavis a été accepté sans question ni opposition.

En préambule, il souhaite rappeler aux Conseillères et aux Conseillers quelques extraits tirés de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2017 ; deux préavis avaient été traités :

1. Le plafond d'endettement

Le rapport de la Commission ad hoc concernant le plafond d'endettement indiquait en substance ce qui suit :

- *Jorat-Mézières va profiter d'un gain indiscutable, bénéficiera de retombées bénéfiques quand bien même toutes les communes de l'ASIJ vont devoir participer aux investissements ;*
- *Investissement imprévu très important réalisé à nouveau dans la région scolaire Broye-Gros de Vaud qui a pour conséquence une répercussion négative sur notre région, sans contrepartie aucune ;*
- *De mauvais choix initiaux ont probablement conduit à cette augmentation disproportionnée qu'il est encore possible d'atténuer ;*
- *L'allocation géographique devrait tenir compte d'un tel investissement. Les communes de Savigny et Forel, minoritaires au sein de l'ASIJ, mais représentant 42% de sa population, se donnent les moyens de trouver les outils permettant de cadrer les dépassements d'endettement extraordinaires ;*
- *Demander à l'ASIJ de reconsidérer le projet afin de réduire les coûts.*

Le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2017 relève en substance :

- *Lorsque les faits changent, les règles devraient également changer. Savigny peut justifier d'avoir plus d'influence au sein du Conseil Intercommunal de l'ASIJ, les données n'étant plus les mêmes qu'au jour de la signature des conventions ;*
- *Il manque l'étude de base qui permet de déterminer si le projet est en adéquation avec le nombre d'élèves. « On ne sait pas, c'est la seule chose dont on soit sûr, on ne sait pas » ;*
- *On balance systématiquement des chiffres et on est mis devant le fait accompli. Difficile de discuter des variantes et savoir pourquoi le choix se porte plutôt sur l'une ou l'autre ;*
- *Les impôts seront augmentés en échange de quoi les contribuables n'auront rien, aucune apport pour Savigny ;*
- *Refuser le préavis signifie se poser la question de savoir si Savigny ne souhaiterait pas envoyer un signal puisqu'elle a l'opportunité de le faire ;*
- *Si cet investissement se faisait à Savigny ou à Forel, la région pourrait en profiter ;*
- *Avec un taux de 42% d'élèves, Savigny devrait avoir plus de voix au sein de l'ASIJ pour décider des implantations d'investissement ;*
- *Pourquoi la Commune de Jorat-Mézières ne prendrait pas à sa charge la construction de la salle de gym, comme Puidoux, avec location à l'ASIJ ;*
- *Solidarité oui, gaspillage non, terrain à Carrouge mal placé et en pente, donc des surcoûts.*

2. La modification de trois articles des statuts

Extraits du rapport de la Commission ad hoc :

- *Une hypothèse : s'agit-il d'anticiper le besoin d'une surreprésentation de la Commune de Jorat-Mézières ;*
- *L'exécutif des communes est surreprésenté à l'ASIJ et représente 46% des membres du Codir et du Conseil Intercommunal réunis. Refuser ce préavis est aussi de donner un signal clair, en lien avec une remarque de la Cour des Comptes ;*
- *Les modifications ne sont pas justifiées d'autant plus que nous n'avons pas d'information sur l'intention de leur finalité.*

Extraits du procès-verbal de la séance du Conseil communal :

- *C'est le moment d'envoyer à l'ASIJ le message qu'elle doit refaire son règlement ;*
- *C'est insultant et ridicule de venir avec ces petites modifications qui rendent la chose encore plus floue. A demander une refonte en profondeur car les statuts actuels sont inadaptés ;*
- *Savigny mérite d'avoir plus de représentation sur ces commissions des finances et de gestion, si ce n'est pas aussi sur l'exécutif ;*
- *C'est aux délégués de l'ASIJ de proposer des modifications des statuts.*

M. le Conseiller André Peissard souhaiterait savoir ce qui a été entrepris, depuis lors, par les intervenants de cette séance du 4 décembre 2017, respectivement par les membres représentant la Commune de Savigny à l'ASIJ pour réduire le projet et donc le coût de la construction à Carrouge et pour modifier les statuts et/ou le règlement afin de donner une plus grande influence à la commune de Savigny ? Les réponses intéresseront certainement tous les membres du Conseil, puisqu'ils ont soutenu le refus des deux préavis.

M. le Conseiller Alexandre Monod rappelle que le plafond d'endettement avait effectivement été refusé en 2017 pour différentes raisons. Or, le projet présenté, une année plus tard, était détaillé ; les coûts se situaient tout à fait dans la norme. Selon le rapport de la Cour des comptes, le projet est dans le cadre. « *Si on veut revenir en arrière, la question se pose de savoir si Savigny aurait dû se joindre à Lausanne. Aujourd'hui Savigny est avec l'ASIJ. Elle a donné un signal en refusant le plafond d'endettement ; c'était une manière de dire qu'elle serait attentive et qu'il ne serait pas possible de faire passer n'importe quoi* ». Il ajoute que le projet voté en octobre n'est peut-être pour certains pas assez abouti, mais il a le mérite d'être équilibré. Il relève encore l'évolution et les améliorations dans le traitement des préavis au sein de l'ASIJ, notamment avec le Collège de Servion. Il constate qu'à l'heure actuelle le travail est bien fait.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher ajoute que dès l'instant où le plafond d'emprunt a été accepté par les autres communes membres de l'ASIJ (à l'exception de Forel), « *les carottes étaient cuites* » pour Savigny. Il devenait impossible de changer de cap. Le préavis présenté pour le Collège de Carrouge n'était à son avis pas suffisamment complet. Il a été complété par la Commission ad hoc, mais, il le répète, le chemin était tracé dès le moment où le plafond d'endettement a été accepté.

M. le Conseiller Stéphane Kay est entièrement d'accord avec l'intervention de M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher, à savoir que, dès l'acceptation du plafond d'endettement, la machine était lancée. Même si Savigny a donné un signal en refusant le plafond d'endettement, au final, elle se trouve face à une application de ce vote commun à l'ensemble de l'ASIJ. En définitive, il y a peut-être une chose qu'elle a réussi à faire - même si cela semble un peu ridicule - c'est d'obtenir le rapport de la commission ad hoc avant la séance de l'ASIJ. En effet, auparavant le rapport était lu directement en séance. C'est une victoire. Néanmoins, au niveau de la communication, il reste encore des choses à faire. En effet, il y a une certaine opacité. Même en faisant partie de ce conseil, et avec un peu de recul, cela reste opaque. Les écoles étaient précédemment gérées par la Commune de Savigny. Les préavis étaient présentés au Conseil communal. Les conseillers pouvaient en prendre connaissance ; les commissions les étudiaient ; les rapports étaient distribués et finalement le conseil votait. A l'heure actuelle, il n'y a rien. Les membres de l'ASIJ rapportent oralement, mais il est certain qu'en tant que conseiller communal on peut se sentir un peu baladé et on ne comprend pas ce qui se passe. C'est notamment la raison pour laquelle il a souligné le point concernant les surfaces d'assolement. Ce point très important, et il relève la façon pour le moins légère dont cette question est présentée. Même si cela reste des communications orales, c'est un style « conseil général » qu'il trouve léger. En revanche, le travail fourni par la Commission ad hoc était impeccable. Il convient de souligner cette évolution.

9.2 Arbres

Mme la Conseillère Josée Martin, comme annoncé par courrier électronique, intervient pour le dépôt d'une motion.

« Dans le budget que nous venons de traiter, je salue la décision de la Municipalité de prévoir l'actualisation du plan de classement des arbres en raison de leur caractère exceptionnel, plan qui date de 2001, et qui a donc bientôt 20 ans. Cependant un plan de classement des arbres ne suffit pas pour préserver les arbres et il manque à Savigny un règlement de la protection des arbres. Un tel règlement existe dans la quasi-totalité des communes de la région, par exemple Servion, Jorat-Mézières, Forel, Oron ou encore Montpreveyres. Il est important de se donner des outils permettant de préserver au maximum les poumons verts que représentent les arbres. Les espaces arborés sont des éléments cruciaux pour purifier l'air, retenir l'eau, améliorer l'équilibre hydrique des sols, favoriser la présence de la faune, les oiseaux et ainsi de préserver la biodiversité. Alors que les développements importants sont prévus dans notre village, cela rend un tel règlement d'autant plus nécessaire pour fixer les règles ».

Par conséquent, et comme le précise l'art. 73 du Règlement communal, Mme la Conseillère Josée Martin dépose auprès de Mme la Présidente, cette motion intitulée : *Motion pour un règlement communal relatif à la protection des arbres et bosquets*. Elle se réjouit de son traitement lors de la prochaine séance du Conseil communal.

9.3 Crédit cadre

Mme la Conseillère Moira Simanis aimerait que la Municipalité communique un peu plus sur sa décision de mettre fin au système de crédit cadre pour les bâtiments. Dans son souvenir, et jusqu'à ce jour, elle a toujours vanté les avantages de ce système, expliquant qu'il permettait de faire des achats ou de conclure des contrats au meilleur moment et que cette liberté d'action que lui procurait ce système était un grand avantage.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que le premier crédit cadre avait été contracté dans l'urgence, il y a plusieurs années, en raison d'un important retard dans l'entretien des bâtiments, lesquels demandaient des travaux urgents et conséquents. Depuis la conclusion du troisième crédit cadre, permettant la mutualisation de certains travaux, la Municipalité s'est rendue compte qu'il lui est désormais possible d'assumer les travaux dans le cadre du budget de fonctionnement. Il convient de relever que les crédits cadres doivent être amortis sur 15 ans. Ils alourdissent de façon conséquente les amortissements. C'est une charge élevée et vu le bon état actuel des bâtiments, la Municipalité a décidé de faire une pause. Il n'est pas exclu qu'elle ait recours à un crédit cadre dans le futur mais elle souhaite pour l'instant terminer l'amortissement des crédits cadre en cours.

9.4 Panneaux à l'entrée du village

M. le Conseiller Fabrice Portmann a pu constater la présence de nouveaux panneaux aux entrées du village. Il souhaitait savoir si des panneaux seront également installés ailleurs dans le village.

M. le Municipal Gilbert Regamey répond qu'effectivement il est prévu dans le budget de l'année suivante la pose du solde des panneaux.

9.5 Facture sociale

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souhaite revenir sur la facture sociale. Y-a-t-il une possibilité d'intervenir, par le biais de la Municipalité, sur l'augmentation permanente des charges de la facture sociale, péréquation, etc. Tout le monde se plaint du système, mais quelles sont concrètement les possibilités. Tout augmente, les taux d'impôts, les taxes et le contribuable n'a que les yeux pour pleurer et un porte-monnaie qui s'assèche. Il ne trouve pas normal que le budget communal prenne une telle ampleur sans qu'on puisse agir, surtout sur les postes conséquents. On peut naturellement agir sur les postes moins conséquents mais le résultat est plus modeste.

M. le Municipal Louis Pipoz relève qu'effectivement la facture sociale augmente bon an mal an de 5 à 7%. *« Nos députés devraient peut-être intervenir. Vous avez vu dans la presse que deux syndicats disent qu'ils ne vont pas payer la facture sociale. Au-delà du joli coup de pub, ils devront quand même payer »*. Des discussions sont actuellement en cours pour que le Canton reprenne l'intégralité de la facture sociale. Toute la discussion s'oriente sur la bascule du nombre de point d'impôt qu'il sera nécessaire que les communes transfèrent au Canton, actuellement certaines discussions évoquent 27 points. La marge de manœuvre des communes va être réduite à zéro ou pas loin. Les Communes montent au front via l'AdCV (Association de Communes Vaudoises) et l'UCV (Union des Communes Vaudoises) du fait que cette marge de manœuvre se réduit compte tenu de ces charges extrêmement importantes. Pour Savigny, ces charges représentent CHF 500'000.00 d'augmentation pour le budget 2020.

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher souhaite savoir si on agit concrètement ou si on laisse passer ?

M. le Municipal Louis Pipoz répond que Savigny fait partie de l'UCV, laquelle négocie afin que les communes retrouvent une certaine marge de manœuvre.

Par ailleurs, le Canton est en train de prendre la mesure. En effet, il dégage de la marge d'autofinancement depuis plusieurs années. Les communes doivent financer leurs investissements par la dette. Ainsi, le Canton n'a pratiquement plus de dette contrairement aux communes.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny souhaite préciser que le contribuable peut agir par le biais de son vote lors de la présentation des objets.

La Présidente rappelle que la prochaine séance du Conseil communal est agendée au lundi 2 mars 2020, à 20 h. 00. Elle prie les membres du Bureau de la rejoindre à l'issue de la séance. Elle souhaite d'ores et déjà à toutes les Conseillères et tous les Conseillers une très belle soirée et une très belle fin d'année.

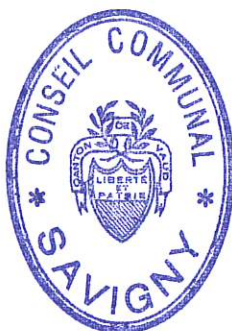
La parole n'étant plus demandée, la séance est close et la parole passée à la Mme la secrétaire pour le contre-appel.

La séance est levée à 21 h. 20

La présidente



Maud Müller



La secrétaire



Martine Marro